



Communiqué

30 km/h de nuit : 1 recours à l'issue de la mise à l'enquête

La limitation à 30 km/h de nuit sur la plupart des axes routiers de la ville de Lausanne pour lutter contre le bruit routier vient de franchir une étape importante avec sa mise à l'enquête. A l'issue du délai de recours, une seule opposition a été enregistrée, qui sera traitée par l'autorité judiciaire compétente.

Le projet fait suite à un essai pilote réussi mené durant deux ans sur les avenues Vinet et Beaulieu. Le passage au 30 km/h de nuit se révèle efficace pour diminuer le bruit routier et améliorer la qualité du sommeil des habitants. La mesure a été validée par le Conseil communal, qui a voté en novembre 2019 un crédit pour permettre son déploiement. Elle a formellement été depuis mise à l'enquête par le Canton et la Ville, mise à l'enquête qui vient de prendre fin.

Les Autorités mettront en œuvre le 30 km/h de nuit sitôt les procédures judiciaires terminées.

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 13 mars 2020